

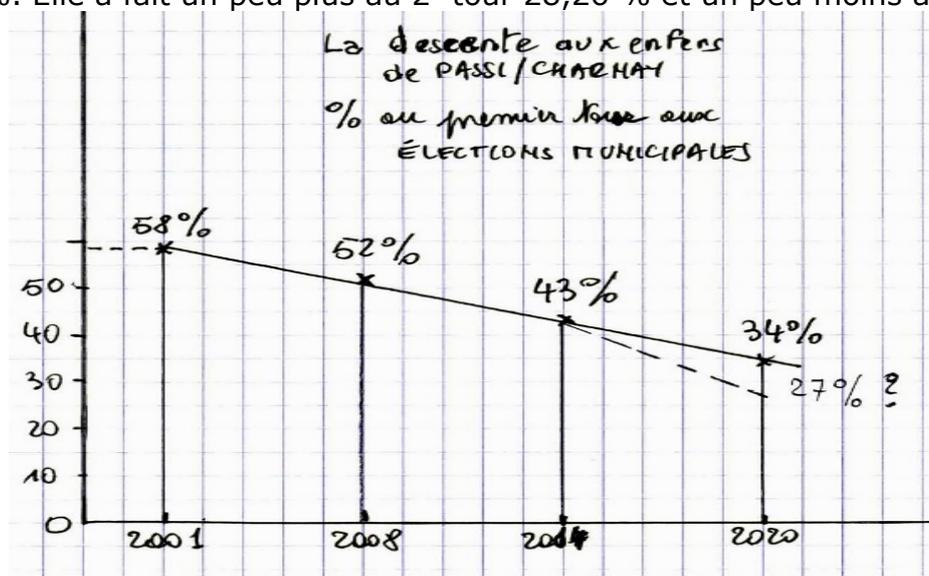
Liste Christiane Charnay

La liste a été constituée classiquement de membres du PCF, du PS et de la France Insoumise. D'ailleurs le candidat de la France insoumise a été candidat aux élections sénatoriales en septembre. Le premier adjoint sortant et une adjointe communiste ne se sont pas représentés, n'habitant plus Givors... Ni l'un, ni l'autre n'a expliqué son absence, et la tête de liste ne l'a pas fait non plus. On peut interpréter cela comme du mépris. Autre anomalie, le directeur de cabinet de la maire Christiane Charnay, ancien permanent de la fédération du PCF recyclé à la mairie de Givors, a assumé les fonctions de directeur de campagne de C. Charnay. Le PCF, aux prises avec une enquête judiciaire concernant le financement d'une association de formation des élus présidée par C. Charnay et dont R. Combaz était administrateur, avait dû resserrer les cordons de la bourse et se séparer de ses permanents... D'ailleurs, un organe de presse avait également révélé que R. Combaz était également administrateur de l'imprimerie Public Imprim qui imprimait (le fait-elle toujours avec la nouvelle municipalité ?) depuis 60 ans le journal municipal de Givors ! Après la condamnation de Passi pour prise illégale d'intérêt pour les méthodes illégales de nomination de sa sœur comme directrice générale des services, après le rapport accablant de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la mairie par Passi/Charnay, et après la plainte de cette juridiction contre M. Passi, le sac à dos judiciaire de C. Charnay était très lourd à porter ! Elle partait donc avec ce handicap... D'ailleurs, c'est sans doute ce handicap qui a conduit la France Insoumise de Givors de se scinder en deux, l'essentiel étant allé se présenter avec M. Boudjellaba contre C. Charnay.

La première erreur de C. Charnay, très lourde erreur, est d'avoir soutenu M. Passi contre vents et marées contre ses condamnations, car il a été condamné trois fois : en première instance (tribunal correctionnel) en deuxième instance (Cour d'appel) et déclaré coupable par la Cour de cassation. Ce Passi est allé se faire condamner trois fois, car dès le départ, il avait demandé la protection fonctionnelle au conseil municipal qui lui a accordé trois fois (!) alors que le tribunal administratif a annulé ces trois fois sur requête de Michelle Palandre, conseillère municipale d'opposition... Il faut savoir que la Cour de cassation a renvoyé Passi une deuxième fois en Cour d'appel ! Christiane Charnay, et d'autres élus de sa majorité ont toujours été présents aux procès de Passi pour le soutenir. D'autres procès attendent Passi et Charnay. Si j'avais un conseil à donner aux communistes, s'ils veulent s'en sortir c'est de condamner les actes délictueux de Passi par une déclaration, ce qu'ils n'ont jamais fait.

Voilà donc le premier handicap de la liste Charnay : les affaires judiciaires et les méthodes pour le moins non orthodoxes du PCF pour y faire face.

Voici le graphique que j'avais publié avant les élections sur mes prévisions du score de C. Charnay : 27 %. Elle a fait un peu plus au 2^e tour 28,26 % et un peu moins au 1^{er} 24,55 %



Le deuxième handicap, ce sont les travaux ! Depuis très longtemps, nous n'avons jamais vu autant de travaux et de complications de la circulation à Givors : travaux de réfection du pont de Givors et du pont de Chasse !!! Travaux d'enfouissement des canalisations du chauffage urbain dans TOUT GIVORS ! La Métropole de Lyon et l'Équipement ont-ils voulu saboter la campagne électorale de C. Charnay ?

Le troisième handicap : la posture de C. Charnay vis-à-vis du Front National (aujourd'hui Rassemblement National) et de son candidat Antoine Melliès. Elle a reproduit la campagne de 2014 sur ce point : agiter l'épouvantail FN devant les populations d'origine immigrée (dont je fais partie n'est-ce pas...) en espérant (bêtement) récupérer leurs voix. Or, ce fut l'effet inverse qui s'est produit : elle a mobilisé ces électeurs, souvent abstentionnistes aux élections, en faveur de la liste de M. Boudjellaba ! Les résultats électoraux sont clairs et nets pour montrer la justesse de cette analyse.

Le quatrième handicap est Christiane Charnay elle-même. Elle n'avait pas été élue maire, elle avait été DÉSIGNÉE maire par Passi ! Et ce dernier n'a pas manqué de mettre en avant partout la photo qui le montrait levant la main de Christiane Charnay à qui il avait mis l'écharpe tricolore à l'envers, comme n'avait pas manqué de le signaler la nouvelle maire... Cette dernière aurait dû veiller à ce que le Vivre à Givors ne publie pas cette photo de soumission à Passi... D'autre part, je pense qu'elle n'avait pas vraiment compris que la fonction de maire est une institution républicaine, et non pas un titre militant ; ce que n'avait pas compris non plus, d'ailleurs, M. Passi...

Le cinquième handicap réside dans cette confusion créée par EELV dans les candidatures entre l'élection municipale et celles de la Métropole de Lyon. En effet, la deuxième sur la liste de Boudjellaba, Laurence-Frety-Perrier, était candidate avec... Christiane Charnay, tête de Liste pour la Métropole, et y siège désormais à la commission permanente, et fait donc partie de la majorité avec C. Charnay...

Le sixième handicap est la présence de la liste de Laurent Decourselle. La tête de liste fut délégué à la politique de la ville du Préfet quand Passi était maire. C'est un ami de Passi. C'est Alexandre Couchot lui-même qui l'a écrit sur les réseaux sociaux : la liste Decourselle a pris des voix à C. Charnay. Effectivement la présence sur cette liste d'anciens conseiller(e)s ou adjoint(e)s communistes, de l'ancienne dirigeante du syndicat des municipaux concurrent de la CGT, etc. a siphonné les voix de C. Charnay. Si le tribunal administratif annule l'élection, Laurent Decourselle a annoncé qu'il ne se représentait pas... Cela redonnerait une chance à C. Charnay ? Peut-être...

Il faut rappeler à ce propos, le rôle de la CGT des municipaux dans la chute de Passi. En effet, fin 2014, début 2015, la CGT des municipaux avait contesté la nomination de M. Goux, la sœur de M. Passi comme Directrice générale des Services et avait communiqué son courrier à la presse qui en avait fait un article. Ce fut cet article qui avait attiré mon attention. D'autre part, j'avais été destinataire de plusieurs lettres anonymes (j'imagine assez facilement de qui elles pouvaient provenir...) très documentée sur la jurisprudence des cas de nomination de personnes ayant des liens de parenté avec le maire à des postes de cadres supérieurs dans les mairies. Le 25 février 2015, je déposais plainte auprès du Procureur, auprès du Doyen des juges d'instruction et auprès du Service central de prévention de la Corruption qui a immédiatement transmis ma plainte auprès du procureur que j'avais donc déjà saisi. Lorsque l'officier de police judiciaire m'a entendu le 22 septembre 2015, il m'a demandé, comme ils le font traditionnellement après audition, si je « souhaitais » porter plainte. Je lui ai répondu évidemment « non », car j'avais déjà porté plainte trois fois, et j'étais donc à l'origine de l'enquête préliminaire ! Tous ces éléments sont disponibles dans mes deux livres consacrés à cette affaire (Chroniques de La Chute Annoncée et La Chute 2)... Donc, pour en revenir au départ de mon explication, ce fut bien la CGT des municipaux, qui, pas sa juste intervention, a déclenché ma réaction, mais aussi celle d'autres élus qui ont suivi ma trace.

Liste Antoine Melliès

Antoine Melliès, lui aussi, a souffert de plusieurs handicaps, et non des moindres.

Le premier handicap est constitué par les ralliements disparates à sa liste...

Le RN (Rassemblement national, ex Front National) s'est félicité du ralliement d'un conseiller régional France Insoumise. Pas bon ! Les électeurs du Front National n'aiment pas la France Insoumise, déjà présente sur les deux listes d'extrême gauche ! Le ralliement d'un ancien LR très âgé n'a pas fait, en fait son affaire non plus. Les résultats montrent la pertinence de mes arguments : A. Melliès est passé de la deuxième place au premier tour à la troisième place au second. Comme je l'ai toujours dit depuis 1995 (où la présence du FN aux municipales a permis l'élection de Passi qui se présentait comme maire pour la première fois) le Front National à Givors, empêche toujours la droite de faire un score, mais ne gagne pas pour autant, il reste

perdant. La présence du Front National aux élections à Givors est néfaste pour les Givordines et les Givordins...

Le deuxième handicap d'Antoine Melliès est son carriérisme.

Il est évident qu'Antoine Melliès n'est pas là pour Givors, mais pour lui. D'ailleurs il est conseiller régional de... l'Ardèche ! Son seul but est de faire une carrière politique, il le dit d'ailleurs lui-même, je n'invente rien quand il déclare à la presse, qu'il a quitté LR, car chez eux « il faut attendre trente ans pour avoir une place de trentième, alors qu'au Front National c'est beaucoup mieux. » Il me l'avait d'ailleurs dit à moi-même en 2014...

Le troisième handicap d'Antoine Melliès est sa solitude politique.

En effet, il a eu un mal de chien à constituer sa liste, avec des domiciliations bidon, la présence de sept couples sur sa liste, etc. Il faut aussi se rappeler que lors du mandat précédent, neuf élus de sa liste ont démissionné du conseil municipal...

Le quatrième handicap d'Antoine Melliès est le lissage de sa campagne.

Il a axé toute sa campagne sur sa personne. Les slogans sont significatifs : « Un vrai maire pour Givors »... « Givors fière », mais prend-il les Givordines et les Givordins pour des demeurés ? On voit qu'il a lissé vers le bas son argumentation, son électorat ne s'y est pas retrouvé. Il a fait une campagne Melliès et pas du tout RN ! D'ailleurs, il a fait un score lamentable aux élections à la Métropole où il n'a pas pu se maintenir au deuxième tour. Il était tout mouillé de transpiration, angoissé par le résultat, sur BFMLyon le soir de l'élection.

Liste Laurent Decourselle

Laurent Decourselle n'a pas fait le job. Visiblement, son seul but était d'être présent, point final. Michelle Palandre lui avait proposé de faire un rassemblement entre lui, les candidats de A. Couchot et elle-même (trois fois onze candidats). Il a refusé. Son seul argument ? Alain Pelosato est clivant... Il a perdu en route plusieurs candidatures : Roland Segear qui est parti au Front National et Farrid Touati qui ne s'est pas présenté, etc. Visiblement, pour ceux qui connaissent le microcosme, sa liste rassemblait tout un tas de supporters de Passi. Ces derniers se partageaient entre la liste Charnay et la Liste Decourselle. On peut très bien le voir en allant consulter ceux qui cliquent « J'aime » sur les posts de M. Passi sur sa page Facebook...

Le premier handicap de la liste Decourselle est donc son objectif : faire profil bas et empêcher C. Charnay de passer... Mais dans les faits, ce n'était pas un handicap, car il paraît établi, selon moi, qu'il ne voulait pas du tout gagner... Son directeur de campagne était un sympathique ancien collaborateur de M. Passi.

Le deuxième handicap de la liste Decourselle est le ralliement d'Alexandre Couchot.

Si l'analyse ci-dessus est juste, il était évident que le ralliement de la liste LREM lui ferait perdre des voix plutôt que de lui en faire gagner. Certains le lui avaient prédit, eh bien, c'est bien ce qu'il s'est produit...

Liste Mohamed Boudjella

Il faut le dire, Mohamed Boudjellaba a fait une bonne campagne. Moi qui suis un vieux routier des campagnes électorales (j'en ai fait en tant que directeur de campagne de Vallin, puis de Michelle Palandre) je peux vous le dire. En fait, pour gagner à Givors il fallait réunir plusieurs ingrédients :

- 1) Affaiblir l'adversaire. Cela a été fait et j'en suis pour beaucoup dans ce résultat.
- 2) Réunir une équipe couleur « arc en ciel » comme la population de Givors : diversité des origines, diversité des sensibilités politiques, etc.
- 3) Réunir une équipe MO-BI-LI-SÉE ! Ce fut la seule liste qui a en effet mobilisé sur le terrain, sur le long terme, un nombre important de militants CON-VAIN-CUS... Quand on veut faire tomber le PCF à Givors, il ne faut faire que cela ! RIEN d'AUTRE ! Et le faire sans interruption, pas en amateur. Fixé sur cet objectif seulement.
- 4) RES-PEC-TER les Givordines et les Givordins. Ne pas les prendre pour des andouilles. On ne leur la fait pas...

Je me permets donc de féliciter Mohamed Boudjellaba et son équipe.

Quels sont alors ses handicaps ?

Le premier handicap de M. Boudjellaba est son esprit brouillon...

Je l'ai vu faire sur les bancs du conseil municipal : quand il se met à parler, il ne sait plus comment s'arrêter, alors, il se répète, il se répète. Il n'est pas très travailleur sur le fond ;

il ne participait plus aux commissions municipales à la fin du mandat. D'ailleurs, en tant que maire il les a supprimées. Je crois que c'est une erreur, une solution de facilité.

Le deuxième handicap de M. Boudjellaba était son goût du clientélisme

Ce fut le cas par exemple, avec la venue de Tarik Ramadan à Givors ; mais aussi son appropriation de l'affaire Passi, et d'autres choses encore... Je conviens qu'il a fait des efforts, il s'est amélioré tout au long de ces 12 années dans l'opposition.

Le troisième handicap de M. Boudjellaba est son clientélisme

M. Boudjellaba n'a jamais fait preuve de solidarité avec nous dans l'opposition au conseil municipal, au contraire. Deux anecdotes.

Un jour au conseil municipal, alors que M. Passi cafouillait avec des chiffres et s'emmêlait les pédales, je m'écriai : « Mr Passi, arrêtez de faire le con ! » Bon, ce n'était pas très élégant, mais cela correspondait à une certaine réalité. Passi se mit en colère et suspendit la réunion du conseil. À la reprise il annonça qu'il portait plainte contre moi pour « injures publiques »... M. Boudjellaba lui apporta son soutien ! La plainte n'a eu aucune suite, bien sûr.

Une autre fois, il était question de voitures de fonction, et alors que je protestai, C. Charnay m'envoya : « Vous aussi, M. Pelosato, vous en avez profité ! » Je protestais vigoureusement, car je n'avais jamais profité de quoi que ce soit, versant l'intégralité de mes indemnités au groupe communiste. La maire en convint et me présenta ses excuses : « Je plaisantais, M. Pelosato, il est vrai que vous n'avez jamais eu de voiture de fonction », ajouta-t-elle. Mais cela ne convint pas à M. Boudjellaba qui reproduisit à son compte ces accusations, sans pour autant connaître quoi que ce soit de mon parcours en tant qu'adjoint à la mairie de Givors. J'ai publié la vidéo de cet échange sur le site du Défi givordin. Aussi bien Charnay que Boudjellaba ont la chance que je n'ai pas les moyens, car leurs allégations calomnieuses méritaient une plainte en diffamation...

Il est vrai que sur ce plan aussi. M. Boudjellaba s'est assagi. Tant mieux pour Givors... J'espère que ça va durer.

Conclusion

Voilà, rapidement dressé, un petit historique de la campagne 2020 des municipales à Givors. Personne n'est parfait, personne ne mérite un quelconque culte de la personnalité. Pourtant, on voit bien que les maires indéboulinables le sont parce qu'ils ont réussi à constituer ce culte de la personnalité. Alors, Givordines et Givordins, si vous voulez rester libres : pas de culte de la personnalité ! Vous l'avez montré lors de ces élections : maintenez le cap !

Alain Pelosato

Givors, le 19 septembre 2020